

MODE DE VIE ET REPRODUCTION : LA COMMUNAUTE ALGERIENNE EN FRANCE PENDANT LA COLONISATION

En ignorant consciemment ou non l'importance des déterminations passées sur le présent, les recherches qui ont pris pour objet l'étude de la micro-société algérienne en exil ont pris le risque de rester au stade de l'enfance.

Scénarios et hypothèses sur le devenir de l'émigration algérienne commencent à voir le jour et à s'accumuler depuis que la crise économique a frappé l'Europe et la France et que le taux de chômage ne cesse d'augmenter au sein de cette communauté.

La validité de ces constructions théoriques et des projections possibles se trouve en vérité biaisée. Ce biais a été et reste lui-même déterminé par les problématiques en cours. Leur constance en fait, c'est d'avoir péché par réduction, occultation ou par omission. En privilégiant faits, événements et phénomènes sur lesquels on dispose de sources, ou sur lesquels on a une prise par le biais d'enquêtes socio-économiques, la plupart de ces analyses se sont confinées dans des visions parcellaires.

D'autres approches ont mis l'accent sur les aspects normatifs réduisant ainsi cette émigration à une masse indifférenciée de travailleurs régie par des flux et des mouvements entre les deux sociétés d'accueil et de départ, lui niant de ce fait toute vie, toute organisation propres.

Quelle vision plus réductrice que celle qui consiste à ne considérer qu'au présent, au gré des conjonctures, cette communauté en persistant à ignorer toutes ses conditions, ses itinéraires et ses trajets d'aboutissement, reléguant ainsi son passé, ses attaches et ses déterminants au silence.

Accéder à l'intelligence de cette micro-société dans sa situation présente ou à venir, nécessite pourtant l'examen de l'ensemble des processus qui l'ont vu se former, l'examen de ses cordons ombilicaux avec la société d'origine, ainsi que ses relations avec la société d'accueil.

L'analyse socio-économique de la formation d'une communauté algérienne sur le sol français, avec ses mécanismes internes et externes, ses propres lois de fonctionnement et de reproduction, avec aussi ses caractéristiques sociologiques, idéologiques-politiques et culturelles particulières, devient indispensable pour apprécier les différentes politiques officielles ou non, passées et présentes auxquelles cette communauté a dû et devra faire face.

Le texte qui va suivre veut donc répondre à plusieurs soucis. Tout d'abord en prenant appui sur quelques aspects qui ont caractérisé la vie communautaire des migrants algériens, il se fixe comme objectif d'illustrer quelques-unes des pesanteurs sociologiques qui risquent d'infléchir ou de conditionner leurs vies et projets actuels et futurs.

Ensuite, l'éclairage particulier qui est mis en scène ici est lié à l'analyse d'un certain nombre de traits sociologiquement accumulés pendant la période coloniale. Ces éléments cumulés progressivement sur divers plans (sociologiques, culturels, psychologiques, etc.) ont fini par donner des moules originaux, des réflexes contradictoires et déconcertants, une idéologie communautaire secrétée par ces nouveaux prolétaires au sein de la colonie algérienne. Version réduite et limitée à l'examen du mode de vie et du regroupement communautaire des Algériens en France, cet exposé reprend de larges extraits et les résultats d'une récente recherche (1).

I. - PRODUCTION ET REPRODUCTION DES TRAITS COMMUNAUTAIRES

Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, le développement des flux migratoires entre l'Algérie et la France et l'accroissement du volume migratoire, n'ont pas donné le jour à une politique française d'accueil. Patronat et Gouvernement n'ont pas ressenti l'utilité de mettre en place les structures indispensables à la vie des migrants en dehors du travail.

Quelques projets de cités ouvrières pour les Algériens étaient timidement apparus mais restaient toujours « en instance » devant le Conseil général de la Seine. La construction de ces cités ou de foyers fit aussi l'objet de divergences entre différentes tendances et ne dépassera guère les intentions. En définitive, quelques cités industrielles furent mises à la disposition des Algériens par certaines entreprises, mais les multiples contrôles et la politique « d'encadrement » vis-à-vis d'eux, les amena à fuir ces endroits.

Les aspects qui caractérisent la vie sociale de ces premières vagues allaient donc leur permettre de secréter des types d'organisation originaux et une manière de vivre différente, dans les lieux et espaces hors-travail et avec l'ensemble de la société environnante. Production et reproduction d'un certain nombre de traits, isolement, hermétisme et marginalité vont être ainsi au centre de la constitution de véritables isolats et fiefs au cœur même de la cité.

(1) Nous renvoyons le lecteur à notre travail de recherche : *Emigration et Politique. Essai sur la formation et la politisation de la communauté algérienne en France dans l'entre-deux guerres*, Thèse de 3^e cycle, Paris V, Sorbonne, 1979.

A) CIRCUITS ET ISOLATS

Obligés de compter sur leurs propres moyens, les premiers arrivants vont rapidement se regrouper et investir des espaces particuliers. En effet, en dehors de quelques cas marginaux, l'émigré ira rejoindre la majorité de ses compatriotes, soit dans une chambre louée avec plusieurs cousins ou proches, soit dans des sortes de dortoirs, le plus souvent ce qu'on appelle dans le langage émigré, le « garni » ou le « meublé ». Situés dans des petits pavillons ou des sortes de foyers, il s'agira en fait, dans de nombreux cas, de l'hôtel-garni qui lui-même est indissociable du café-restaurant comme on va le voir.

Dans la vie sociale des émigrés, un rôle d'une importance extrême sera joué par le café-hôtel-garni. Il est difficile de les dissocier. En réalité, dans la plus grande partie des cas, il s'agit d'un espace unique avec plusieurs sous-espaces ou plusieurs facettes si on veut, aux fonctions différentes mais complémentaires. Les espaces fondamentaux de ce lieu collectif remplissent essentiellement les fonctions d'habitation, de restauration et de loisirs (rencontres, échanges, délassement, etc.).

Il existe quelquefois des dissociations, mais elles ne sont pas un fait dominant ; c'est la raison pour laquelle, même en traitant dans ce point essentiellement de la fonction du lieu de regroupement qui définit le sous-espace café, nous maintiendrons la terminologie initiale pour bien marquer cette sorte de fermeture du milieu. Dans le cadre de cet ensemble, le circuit est très court et la vie des ces travailleurs se déroule dans une sorte d'isolat qui les maintient coupés de l'extérieur pour une grande partie de leur temps. Hormis pour quelques achats ou quelques courses, et de temps à autres quelques rares balades qui ne les emmènent d'ailleurs que dans des quartiers arabes type Barbès, ils ne quittent pas facilement le circuit travail-café-hôtel-garni. On parlera souvent de l'hermétisme de la minorité algérienne évoluant dans ces espaces et certains observateurs ne se sont pas trompés sur son importance. La description la plus intéressante nous est fournie par J. Morizot : « le café, le garni, l'hôtel ont joué un rôle essentiel dans la vie de tous les migrants » dit-il, « ceux d'Algérie ne partaient qu'après avoir noté l'adresse ou les adresses des établissements tenus par les gens de leur village, c'est là qu'ils se dirigeaient dès leur arrivée, qu'ils obtenaient crédit, qu'ils se logeaient et se nourrissaient au moins provisoirement, c'est là qu'ils étaient aussitôt mis au courant des possibilités d'emploi et qu'ils étaient aidés dans leurs premières démarches. C'est là enfin qu'ils se retrouvaient, qu'ils échangeaient les nouvelles du pays, qu'ils se réconfortaient en cas de besoin, et que s'exprimait de toutes manières leur esprit d'entraide » (2).

Le café-hôtel-garni n'aura pas seulement la *particularité nationale*, il aura aussi une *particularité régionale, locale ou ethnique*. Louis Milliot notait à

(2) J. MORIZOT, *L'Algérie kabylisée*, J. Peyronnet et C^{te}, Paris, 1962, p. 86.

propos de ces regroupements par café qui s'effectuaient dans la région parisienne : on trouvait le café des gens du Guergour, celui de Tigzirt ou encore celui de Makla (3).

M. Flye Sainte Marie nous donne un autre exemple de ce particularisme ethnico-régional. Il cite le cas de ce café-hôtel oranais « qui du jour où il eut un gérant kabyle, vit l'élimination rapide des Arabes, puis le regroupement de 50 % de travailleurs logés sous la forme d'originaires du douar du gérant » (4).

Dans cette même enceinte « la formation d'une espèce de conseil de djamaâ » ayant édité un règlement, appliquait ses peines, au point qu'il n'y avait plus ni vol ni querelle », attestait bien de la survivance et de la reproduction de certains traits de vie de ces nouveaux prolétaires.

Ainsi donc, à Paris, comme ailleurs du reste, le même besoin se fait sentir, les mêmes traits persistent, et si l'on prend le témoignage de M^{lle} Marty qui s'est penchée sur le cas de l'émigration algérienne en Tunisie, on retrouve le café des Kabyles, celui des Khenchelois, le souk des Touati, etc. « Le café, écrit-elle, c'est à la fois le souk, la djamaâ, le village » (5).

Mais le café-hôtel garni est cela et autre chose. Lieu de regroupement, il reste également un lieu de relais indispensable. C'est là qu'on cherche un parent, un cousin, un ami, si on n'a pas leurs coordonnées. C'est là également qu'on laisse une commission, des affaires à remettre : en ce sens il sera la meilleure « boîte postale ».

Evitant les endroits où se manifeste un certain « éthos de classe », pour reprendre la terminologie de P. Bourdieu (6), les émigrés ne boudent les lieux de restauration, cantine, même si les prix sont bon marché, que parce que le port et aussi la manière d'utiliser fourchette, couteau et serviette, les indisposent quelque peu. À l'hôtel-café-garni par contre les émigrés se sentent entre eux, souvent chez eux. Plats du pays et couscous traditionnel sous une musique nostalgique, comblent souvent le vide des cœurs, au fond, pleins de tristesse.

Dans cet espace, une sorte « d'exil et de royaume », lieu de rêve et de désenchantement, leur « cœur bat avec l'étoile la plus lointaine » pourrait-on dire pour reprendre de mot de Nazim Hikmet (7).

J.J. Rager nous offre bien quelques lignes qui décrivent cette ambiance : « Bistrot nord-africain, écrit-il, loin de leur soleil, de leur montagne, de leur sable, de leurs familles, ils cherchent parfois les reflets de l'illusion au fond d'un verre d'alcool. De l'ivresse au mauvais coup, il n'y a que l'occasion, le chômage, le cafard » (8).

(3) L. MILLIOT, *In Revue des Etudes Islamiques*, Cahier n° 2, 1932.

(4) Cf. FLYE SAINTE-MARIE, « L'immigration des travailleurs Nord-Africains en France », *in Bulletin du CHEAM*, 3^e trimestre 1948, p. 17-29.

(5) Cf. M^{lle} G. MARTY, « Les Algériens de Tunis », *In revue IBLA*, 3^e-4^e trimestre 1948.

(6) Cf. Pierre BOURDIEU, *Les Héritiers*, Paris, édit. de Minuit, 1964.

(7) Nazim HIKMET, *Anthologie poétique*, Paris, Les Éditions Français Réunis, 1964, p. 109.

(8) Cf. J. J. RAGER, *Les Musulmans Algériens en France et dans les pays islamiques*, Paris, Société d'Éditions « Les Belles Lettres », 1950, p. 290.

Mais face aux mauvais coups, au chômage, au besoin, il reste la solidarité des frères. Dans beaucoup de cafés par exemple, il existera, entre les mains du tenancier, une sorte de registre où sont inscrits les sommes d'argent prêtées entre eux (9).

Ces cafés-hôtel-garni où ils se regroupent, mettront en avant le rôle du tenancier ou du propriétaire. Souvent fixé en France depuis longtemps, dans de nombreux cas marié à une Européenne, le patron est le « cousin du pays », « leould el bled », le protecteur, le relais, « celui qui sait », « celui qui connaît », l'intermédiaire indispensable entre l'émigré analphabète et l'extérieur. Ce pouvoir que lui confère sa position, le patron ou tenancier, se le verra souvent envier par les services de surveillance, la patronat ou les partis politiques.

R. Montagne a bien montré le rôle de ce personnage : « l'émigré qui débarque se dirigera volontiers au café-hôtel-garni qui appartient à un des siens. C'est lui et les membres de sa communauté qui l'accueilleront » (10).

Le rôle de ses proches et surtout du patron, qui bénéficie de relations, de connaissances et de crédits auprès tant des employeurs que de l'administration ou même de la police, sont indispensables pour le démarrage du nouvel arrivant. Ce dernier sait très bien qu'il lui restera tout le temps redevable et que dans d'autres domaines il peut encore dépendre relativement de lui.

« Le patron sera à l'occasion, leur prêteur d'argent, indique Montagne. Il consentira aux chômeurs qui attendent patiemment l'embauche, un découvert de plusieurs mois, qui s'élèvera jusqu'à cent mille francs, emprunt consenti sans aucun papier et garanti par la bonne foi réciproque » (11). Muracciole (12) met aussi en relief tant l'importance du tenancier ou du gérant, que celui des autres membres de la communauté. *Dès l'arrivée du migrant, l'assimilation est impossible.*

Ignorant la langue du pays « de son choix », l'immigrant dépend tout d'abord des compatriotes déjà en place, qui doivent guider ses premiers pas, lui procurer un gîte et le mettre en contact avec un premier employeur. Il se sentira ainsi inévitablement attiré par les communautés de son pays.

D'autre part, l'attitude plus ou moins hostile des habitants autochtones en face de tout ce qui est étranger, qui ne parle pas leur langue et ne se conforme pas à leurs habitudes, met pendant assez longtemps l'émigrant sous la dépendance de « ceux qui comprennent mieux » (13).

De telles conditions vont avoir pour effet un renforcement des solidarités entre les membres d'une communauté qui ont en principe des intérêts de classe opposés – vivant avec les travailleurs, tenanciers, gérants ou propriétaires,

(9) R. MONTAGNE, « L'émigration des Musulmans d'Algérie en France », in *Bulletin du CHEAM*, n° 22, 1953, p. 11.

(10) R. MONTAGNE, *op. cit.*, p. 11.

(11) R. MONTAGNE, *ibid.*

(12) Cf. Luc MURACCIOLE, *L'émigration algérienne - Aspects économiques, sociaux et juridiques*. Alger, Ferraris, 1950, p. 64.

(13) Cf. H. A. CITROEN, *Les migrations internationales. Un problème économique et social*, Paris, Lib. Médicis, 1948, p. 109.

finissaient par se solidariser avec ceux qui, appartenant à leur communauté, forment aussi leur clientèle. Venant souvent de la même région ou du même douar, confrontés au même sort, brimés par le Code de l'Indigénat et considérés comme « bicots » tout autant que les autres, une même solidarité et un même sentiment vont finir par les unir comme membres d'une même communauté nationale.

B) LA REPRODUCTION

En suivant l'analyse des mécanismes et des traits essentiels qui caractérisent cette minorité, on commence donc à se rendre compte que la prolétarianisation des éléments ruraux algériens en France ne réalise pas au fond une transformation radicale (14).

La perpétuation et la reproduction de pans entiers de l'ancienne mentalité, des réflexes anciens, des solidarités locales, familiales et tribales, les regroupements avec des membres de même sang et de même lignée, constituent une sorte de fonctionnement à contre-temps.

Ces traits, mal connus et mal compris, de la vie ouvrière dans l'émigration algérienne compteront beaucoup au niveau politique.

Comme le note R. Montagne, ces hommes appartenant à un système social différent où « une large place est faite aux collectivités familiales, villageoises et tribales » ont du mal à accepter et à accéder « à une vie moderne reposant sur l'autonomie de l'individu » (15), en un mot aux nouvelles conditions que leur impose le système capitaliste.

Ce fait débouche sur les difficultés réelles qu'éprouveront ces paysans déracinés appartenant à un autre mode de production, avec ses moyens et techniques que beaucoup qualifieront « d'archaïques, immobiles ou traditionnels », et qui font « qu'ils ne s'inséreront qu'avec peine dans une économie industrielle fondée sur la spécialisation et le rendement ».

Pourtant la nécessité d'adapter ces nouveaux ouvriers aux conditions de travail de l'entreprise capitaliste et industrielle entraîna souvent, du moins au début de l'émigration, un certain nombre de réactions de la part des employeurs. Les objectifs des patrons ou industriels étaient de pousser une partie des émigrés à se spécialiser, d'essayer de fixer au maximum une main-d'œuvre très mobile et quelquefois instable, de réduire les absences et enfin d'atomiser le recrutement en provoquant des mélanges pour favoriser ainsi ce qu'en France on appela « l'assimilation » (16). En fait le but du patronat était de briser les solidarités. Mais on dut vite déchanter, tant la force et la cohésion de ces

(14) Voir quelques réflexions de Mohamed HARBÏ à ce sujet, *Aux origines du FLN - Le populisme révolutionnaire en Algérie*, Paris, Edit. Christian Bourgeois, 1975.

(15) Cf. MONTAGNE, « L'émigration des Musulmans d'Algérie en France », in *Bull. du CHEAM*, n° 22, p. 19.

(16) Cf. sur ce point l'article de Marina HËLY plus loin, dans cet ouvrage.

groupes étaient tenaces. Les embaucheurs durent s'adapter aux caractéristiques de cette émigration algérienne. On parlera alors de cette « colonisation berbère de notre industrie qui affirmera peu à peu ses tendances familiales et villageoises et les imposera même plus ou moins aux employeurs » (17).

Déjà présentes dans l'émigration interne en Algérie, puis en Tunisie (18) et au Maroc pour les premières victimes de l'exode rural, ces tendances se reproduiront en métropole.

Pour Montagne, l'émigration des berbères en France reproduit le schéma de l'émigration interne. « C'est ainsi dit-il, qu'un village qui connaît en Algérie une émigration dispersée aura souvent une dispersion analogue de ses travailleurs en France ». Par contre, « tel autre qui au contraire a implanté solidement dans nos régions des trois départements d'Afrique deux ou trois noyaux compacts, aura aussi tendance à répartir dans la métropole d'une manière analogue ses fils qui se regrouperont en petites communautés fortement solidaires » (19).

Même si les villages kabyles ont une forte cohésion sociale et politique qui les différencie et leur donne à chacun une personnalité très marquée qui les isole des voisins, on retrouve chez la plupart des communautés les mêmes tendances. Ainsi, « la dureté de l'exil se trouvera compensée par l'entraide, les relations d'amitié et de parenté et la reconstitution d'une sorte d'atmosphère villageoise et familiale qui maintient les travailleurs dans une discipline morale et sociale assez stricte » (20).

Ces solidarités familiales joueront pleinement leur rôle dans la vie économique et sociale des émigrés de la métropole. *Solidarités familiales et solidarités villageoises sont intimement liées*. Imbriquées les unes dans les autres elles se renforcent mutuellement et font partie de la même structure sociale. Dans le monde du travail, on remarque que l'ouvrier qui quitte sa place pour aller au pays « cherchera toujours à faire agréer comme remplaçant un membre de son groupe qui attend patiemment son tour, ou mieux encore un frère ou un cousin, vivant depuis quelque mois « aux crochets » du travailleur en perspective de congé (21).

Selon le principe et les règles connus de la segmentarité, on s'aperçoit que souvent l'ordre de priorité est inversé, le frère aux dépens du cousin, le cousin aux dépens du membre de la lignée ou du groupe, et les membres du même groupe conservant la priorité face à ceux du douar voisin ou opposé. En réalité, le fonctionnement des priorités, des règles et des décisions se conçoivent beaucoup plus à l'échelle du groupe.

« Les uns et les autres se regroupent dans les arrondissements de Paris ou même dans les usines ou entreprises séparées qui sont devenus comme des fiefs villageois séparés (22). Des villages voisins et « ennemis » reconduisent leur

(17) R. MONTAGNE, *op. cit.*, p. 15.

(18) Cf. M^{lle} G. MARTY, « Les Algériens de Tunis », in *IBLA*, 1948.

(19) R. MONTAGNE, « L'émigration des musulmans d'Algérie en France », p. 9, *op. cit.*

(20) R. MONTAGNE, *op. cit.*, p. 12.

(21) *Id.*, p. 10.

(22) R. MONTAGNE, *op. cit.*, p. 10.

« opposition » alors que d'autres prolongent leurs alliances. C'est ainsi que « lorsque un ou plusieurs petits groupes berbères ont réussi, grâce à la solidarité interne, à occuper des places dans une usine ou dans un quartier, les « étrangers », c'est-à-dire les émigrants venus des villages et des douars voisins, auront bien des difficultés à y prendre pied. Si par chance ils se trouvent quelques appuis qui leur permettent d'y obtenir un emploi, ils devront renoncer bien vite à la place qui leur a été offerte, mis parfois en quarantaine par ceux qui s'y sont établis avant eux » (23). Cependant les pratiques de solidarité se sont tellement généralisées que les règlements coutumiers finissent par constituer des obligations réciproques d'entraide et de soutien.

Dans le cas où deux membres d'une même localité se rencontrent à l'étranger, si l'un d'eux n'a pas rempli ses devoirs jusqu'au bout il se verra condamner à l'amende (et sans doute même à une peine beaucoup plus lourde) et sera déclaré responsable des pertes que sa lâcheté et son égoïsme auraient pu occasionner (24). Entre le besoin et la nécessité, naît une sorte de « djemâa » qui fonctionne au sein de la communauté exilée et qui régit la vie de ses membres. Dans tous les aspects de la vie sociale et économique des émigrés, cette solidarité reste présente.

Constituée en noyaux ou en petits groupes d'une vingtaine ou d'une trentaine de personnes, ils partagent le même sort. Et c'est peut-être plus les situations éprouvantes et les malheurs qui activent cette solidarité. Des collectes sont organisées pour venir en aide aux chômeurs et aux malades ; ceux qui attendent depuis longtemps un travail se voient accorder une *priorité sur les plus récents pour remplacer un des leurs, parti en vacance ou en convalescence* ; ceux, enfin qui n'ont pas de gîte ou qui viennent d'arriver, se verront offrir une place dans les misérables logis où, en se serrant un peu plus, ils s'entassent tous ensemble.

En cas de mort de l'un d'eux, cette solidarité s'élargit. C'est alors tous les membres qui, faisant partie du même douar et constituant plusieurs colonies en France, devront s'organiser pour collecter l'argent nécessaire tant au rapatriement du corps qu'à l'envoi d'une partie de la somme à sa famille. Cette solidarité enfin, donnera aussi la préférence au Kabyle plutôt qu'à l'Oranais, et à l'Algérien d'une manière générale plutôt qu'au Français ou à l'Italien.

Cet élargissement des solidarités et des liens culminera dans le sentiment d'appartenance à une même communauté nationale et œuvrera aux dépens du développement du sentiment de classe. Il est vrai que l'isolement et la marginalisation de la minorité algérienne émigrée en France, plutôt que de favoriser la naissance de la conscience de classe, renforceront plutôt les attaches que celle-ci continue à entretenir avec son monde originel, le monde rural.

(23) *Id.*

(24) F. MORIZOT, *L'Algérie kabylisée*, p. 58.

II. - LES ATTACHES AVEC LE MONDE RURAL

A) LES ENVOIS DE FONDS

Comme nous l'avons souligné plus haut, le travailleur algérien est essentiellement tourné vers son pays, voire sa région et sa famille ou ses proches. Ayant à l'esprit de façon permanente les conditions précaires dans lesquelles vivent les siens, il fera des efforts surhumains pour envoyer le maximum de ce qu'il gagne, et souvent aux dépens de sa santé et de sa personne.

On peut essayer de mesurer l'importance et l'ampleur de cet apport en nous référant aux envois des travailleurs et aux sommes rapportées.

Du point de vue statistique, même si les indications varient considérablement suivant les auteurs, pour reprendre la remarque de Muracciole (25), il n'empêche qu'on peut plus facilement se faire une idée approximative des sommes envoyées par poste que des sommes rapportées.

Le flux financier est indissociable du flux migratoire et les sommes envoyées vont augmenter globalement avec le développement de l'émigration.

Selon les informations sociales du BIT (26) 15 millions de francs semblent être assurés (27) en 1918, 100 millions en 1929, alors qu'en 1930 cet apport ne serait plus, sous l'effet des restrictions et de la crise économique, que de 35 millions, et seulement de 30 millions de francs en 1936.

A la veille de la deuxième guerre en 1938, Laroque et Ollive estimaient la somme envoyée à 120 millions au total, tandis que M. Hoffher (28) l'évalue, pour la même année à 150 millions. Comme on le voit, il n'y a pas unanimité sur les chiffres, et il n'y en a pas non plus sur la part prélevée sur le salaire.

Selon Muracciole (29), en 1939, on pouvait estimer que l'émigré envoyait en moyenne deux à trois cent francs par mois à sa famille et 2 400 à 3 600 francs par an.

Les estimations de M^{ais} Marcy et de M. Flye Sainte Marie (30) se rejoignent; la première, après enquêtes et études sur des budgets moyens, arrive à la conclusion que l'émigrant économisait à peu près 50 % de son salaire en 1936-1937. Selon la deuxième, les plus privilégiés des émigrants peuvent envoyer 50 à 60 000 F par an, mais la majorité n'envoie guère plus de 20 à 25 000 F par an.

(25) Cf. MURACCIOLE, *op. cit.*, p. 100.

(26) *Informations Sociales du BIT*, vol. XXIX, n° 13, p. 517.

(27) Chiffres confirmés par J. J. RAGER, p. 140.

(28) *In France Méditerranéenne et Africaine*, 1938, p. 27.

(29) Cf. MURACCIOLE, p. 101.

(30) Cf. MURACCIOLE, p. 102-103.

C.R. Ageron note pour sa part que « la presse algérienne relevait que les Kabyles payés de 4 à 5 F par jour expédiaient à leurs familles la moitié de leurs salaires (31) après la première guerre. Estimations trop fortes ou trop faibles ? Muracciole semble trancher : « on peut, écrit-il, en tenant compte uniquement des gains provenant d'un travail régulier, estimer sans trop d'erreur l'épargne réalisée par le travailleur entre la moitié et le tiers de son salaire » (32).

L'appréciation de ces apports économiques d'une manière globale est insuffisante. Sous la forme de mandats ou de sommes rapportées elles sont inégalement réparties suivant les régimes, les douars, les familles.

Dans cette répartition inégale, MM. Laroque et Ollive (33) estiment que c'est la Grande Kabylie qui reçoit les sommes les plus importantes, ensuite vient la Petite Kabylie et en dernier, les régions de l'Ouest algérien.

Selon L. Chevalier (34), la commune du Fort-National en Grande Kabylie, par exemple, reçoit, en 1928, 24 millions de F, 33 millions en 1929 et 18 millions pour 1930; encore que pour cette année Duplessis Kergennard (35) estime les envois à cette même région à 35 millions. A la même époque, les familles kabyles de Michelet recevaient 11 millions (36).

En 1937, l'arrondissement de Tizi-Ouzou ne reçoit pas moins de 60 millions pour environ 20 000 émigrants, soit 3 000 F par individu, celui de Fort-National, à la même époque, bénéficie de 28 millions pour 3 500 émigrants soit 8 000 F par tête. En 1948, cette même commune recevra jusqu'à 700 millions de F.

Cependant, de 1930 jusqu'à 1936, on a constaté un fléchissement de ces sommes, la même commune de Fort-National n'aura plus que 26 millions en 1931, 23 millions en 1932, 24 millions en 1933, 21 millions en 1934 et 18 millions en 1936 (37). Ce fléchissement qui vaut pour l'ensemble de l'Algérie doit être imputé aux effets de la crise économique de 1929, au développement du chômage et aux rapatriements des émigrés algériens.

Pour ce qui concerne la Petite Kabylie, les envois d'argent, bien que moins importants que pour la Grande Kabylie, restent cependant élevés. Ainsi, la commune mixte d'Akbou a reçu 10 millions de F pour 2 000 émigrés, ce qui représente 5 000 F par individu et la commune mixte du Guergour, 14 millions pour 6 000 émigrés, soit 2 350 F par tête.

En 1936, la région de Sidi-Aïch reçoit 10 millions tandis qu'en 1937 elle bénéficie de 2 millions supplémentaires en une année. La commune mixte de la Soummam, région fort peuplée de la Petite Kabylie, bénéficie à peine de 10 millions pour 20 000 émigrés, ce qui représente 500 francs par émigré.

(31) Cf. AGERON, *Les Musulmans algériens et la France*, Paris.

(32) MURACCIOLE, p. 103.

(33) Rapport cit.

(34) L. CHEVALIER, *Le problème démographique*. Paris, PUF, 1947 (Cahier n° 6, INED), p. 146.

(35) Cf. *Bulletin Economique du Maroc*, 1937.

(36) L. MILLIOT, REI, 1932.

(37) L. CHEVALIER, *op. cit.*

Enfin, pour la région de l'Oranie, les sommes envoyées ne sont pas non plus négligeables. Rager (38) remarque que les sommes sont importantes et que les mouvements de fonds réalisés généralement par mandats-poste sont adressés soit directement aux familles, soit par l'intermédiaire de mandataires qui prélèvent un pourcentage (2,5 ou même 10 %) sur le montant du mandat. Cette utilisation d'un prête-nom était un phénomène assez fréquent.

Les régions de Nédroma, Marnia et Renault s'inscrivent dans ce mouvement avec des envois allant de 4 à 5 000 F. La recette postale de Nédroma a payé en 1937-1938 aux familles nédromis pas moins de 23 000 mandats représentant 10 millions de F. Il est vrai que, selon Rager, l'année 1937 a été marquée par 4 516 départs, chiffre le plus élevé de l'époque (39).

Pour ces régions de l'Ouest, le total moyen annuel représente une somme importante de 2 000 F par an et par travailleur émigré, bien que l'émigration y reste peu prononcée par rapport aux autres régions. L'inégale répartition régionale se double d'une répartition différente selon les catégories socio-professionnelles.

On peut estimer de 100 à 200 000 F les expéditions faites par les commerçants et de 20 à 80 000 F celles effectuées par les ouvriers. Les manœuvres spécialisés du centre municipal d'Ifigha - Ait Issad (commune mixte du Haut Sebaou) employés chez Citroën, chez Renault ou dans les raffineries de sucre et dans les mines, envoient à leurs familles jusqu'à 100 000 F par an (40).

En ce qui concerne les envois record des émigrés de Fort-National (8 000 F par tête) ils s'expliquent par le fait qu'un tiers des émigrants sont des commerçants (colporteurs, restaurateurs, cafetiers, hôteliers) les deux-tiers sont ouvriers (20 % d'entre eux sont spécialisés) et employés dans la métallurgie et l'industrie minière (41).

Ce n'est pas la même situation pour d'autres communes de Petite Kabylie par exemple. Ainsi, « le nombre de commerçants (restaurateurs, gargotiers, marchands ambulants, plongeurs, garçons de café, etc.) est bien moins important pour la commune mixte de la Soummam que pour celle de Fort-National (42).

D'une manière générale, l'importance des sommes qui parviennent en Grande Kabylie ne traduit pas seulement le fait que les nécessités économiques sont ici plus importantes qu'en Petite Kabylie, ou dans les régions de l'Ouest, mais elle traduit aussi la force du lien familial pour tous les individus de la région, lien qui reste nettement plus fort en Grande qu'en Petite Kabylie.

On peut dire, en définitive, que, grâce à ces envois de fonds, l'émigration entre les deux guerres mondiales faisait vivre 5 à 600 000 individus en Algérie (43).

(38) J. J. RAGER, p. 141.

(39) J. J. RAGER, *op. cit.*, p. 141.

(40) J. J. RAGER, p. 142.

(41) J. J. RAGER, p. 143.

(42) *Ibid.*

(43) MURACCIONE, *op. cit.*, p. 103.

B) LE MOUVEMENT DES RETOURS

On ne serait trop insister sur le fait que cette « émigration de la faim » est un phénomène qui reste très fortement lié dans ses mécanismes mêmes à la structure sociale du milieu d'origine, et plus précisément encore, à la structure familiale. Lorsque la nécessité se fait sentir, c'est le « conseil de famille » qui décide d'envoyer le candidat le plus apte à émigrer. Ce choix responsabilise le futur émigré, qui part avec la conscience aiguë que la survie de la famille et le maintien du petit lopin de terre qui lui permet de se reproduire, dépendent des économies qu'il pourrait envoyer.

Cette « délégation familiale » est un point d'une grande importance, qui permet de comprendre la force des liens que l'ouvrier émigré, même fixé d'une façon durable, continuera pendant longtemps à entretenir avec sa communauté d'origine.

Retours très fréquents (44), préservation et défense farouche du petit domaine foncier familial par le remboursement des dettes, la levée des hypothèques et le rachat des morceaux de terrains perdus, ne sont que quelques indices des plus marquants du maintien du « cordon ombilical ». Jean Morizot avait bien vu quelques-uns de ces aspects. Dans son ouvrage « L'Algérie kabyli-sée », il notait qu'à l'exception des noirs qui avaient perdu toute attache avec leur lointain pays d'origine, les migrants algériens dans leur ensemble ne cessaient pas de se considérer comme membres de la communauté villageoise au milieu de laquelle ils étaient nés. Ils y avaient laissé leur famille et leurs biens, ils y retournaient à intervalle régulier, ils allaient y mourir. Ils ne souhaitaient donc pas s'intégrer dans la cité où ils exerçaient leurs activités, d'ailleurs leurs communautés mères s'efforçaient de mettre obstacle à des essayages qui les auraient affaiblies » (45).

L'appréciation de la durée moyenne des séjours en France semble difficile, tant les données chiffrées manquent en ce domaine.

Pour Robert Montagne (46), « le plus souvent, la durée de travail dans les usines et les mines est de dix huit mois à deux ans » alors que Marcel Larnaude pense que la durée des absences est excessivement variable mais rarement inférieure à une année au moins (47).

L'avis de Louis Massignon rejoint celui de M. Gérolami (48) qui estime « que sur 120 000 Kabyles séjournant en France depuis quatorze ans, 50 pour

(44) Une chanson célèbre, interprété par Slimane AZEM et fort connue par les vieux émigrés, traduisait bien l'éternel et incessant mouvement de va-et-vient qui régissait la vie de ces exilés. Son titre est déjà évocateur de cette dialectique des allers et des retours : « Irouh oua yidji - Idji oua yarouh » (il part et il revient - il vient et il repart).

(45) Jean MORIZOT, *L'Algérie kabyli-sée*, p. 22.

(46) R. MONTAGNE, *Bulletin du CHEAM - L'Afrique et l'Asie*, n° 22, 1953, art. cit.

(47) Marcel LARNAUDE, « L'émigration temporaire des indigènes algériens dans la métropole », in *Revue de Géographie marocaine*, 1928, t. VII, fasc. VII., p. 45-52.

(48) Directeur du Service de surveillance et de contrôle policier de la rue Lecomte.

100 restent 8 mois (ils repartent pour le Ramadhan), 25 pour 100 un an et demi et 25 pour 100 définitivement » (49). Il convient de noter ici que ce dernier chiffre de 25 000 restants définitifs semble un peu gonflé par les services de police.

Un certain nombre d'émigrés ne reviennent au pays qu'au bout de plusieurs années pour différentes raisons. Souvent quelques-uns, « pris par les diverses tentations et les dépenses, seront obligés de prolonger leur séjour pour ramasser un pécule nécessaire au départ, quelquefois payer les dettes avant, afin d'éviter la honte de retourner au pays les mains vides » (50). Dans d'autres situations, si la durée se prolonge, la tentation de se fixer devient plus grande. Dans beaucoup de cas, le mariage avec une Française ou l'acquisition d'un commerce favoriseront leur installation définitive. Cependant, ce courant reste faible et les émigrés qui se fixent en France constituent pour cette période de l'entre-deux guerres, une proportion négligeable : 2 à 3 pour 100 par an selon R. Montagne.

Ce qui est remarquable c'est que la majorité de ces exilés accorde au retour une importance primordiale. Il est vécu comme une nécessité.

Pour M. Larnaudé (51) le seul désir pour les travailleurs algériens quand c'est possible, est de ne pas passer hors de chez eux la saison froide, appréciation qui laisse de côté toute une dimension du phénomène migratoire. Pourtant il n'en fallut pas beaucoup à certains industriels français comme ceux de Grenoble ou ceux du Nord de la France pour comprendre « l'avantage qu'ils ont à composer avec les impératifs de la vie africaine ».

Ces impératifs, les travailleurs algériens les imposeront progressivement à tous les patrons. « Se pliant d'eux-mêmes volontairement aux habitudes de leur main-d'œuvre, ils favorisent les retours périodiques au pays soit chaque année, soit tous les 18 mois, et en arrivent même à avoir quatre ouvriers inscrits pour trois postes, l'un d'entre eux allant au village à tour de rôle » (52).

Il faudra donc dire avec R. Montagne que « la durée du séjour des Algériens en France a aussi une importance considérable dans leurs conditions de vie, leur comportement social, leur adaptation et leur équilibre moral » (53);

A ces facteurs, il faudrait ajouter le rôle des institutions locales et certaines règles ou pratiques du milieu d'origine pour comprendre la force et le maintien de ces liens et autres attaches avec le monde rural et villageois, au cœur même de l'exil.

D'après Liorel, « les institutions kabyles contribuèrent efficacement à attacher les montagnards à leur terroir, à prévenir l'émigration définitive et à maintenir la cohésion des communautés surtout celles des communautés

(49) Cf. Louis MASSIGNON, *REI*, 1930.

(50) Cf. R. MONTAGNE, art. cit. *Bulletin du CHEAM*, n° 22, 1953, p. 14.

(51) M. LARNAUDÉ. In *Revue de Géographie maronaine*, 1928.

(52) Robert MONTAGNE, « L'émigration des musulmans d'Algérie en France », in *Bulletin du CHEAM*, n° 22, p. 16.

(53) *Ibid.*, p. 13.

• Zaouaoua » (54). Par exemple, en régions kabyles, la coutume exigeait souvent que le candidat à l'émigration se marie avant son premier départ. C'était là une façon de s'assurer de son retour. L'homme pouvait aller en toute quiétude, sachant que, « sur la conduite en son absence de celle qu'il quittait sitôt épousée, l'austérité des mœurs, la condition faite à la femme, « le réseau de règlement » dans lequel elle était tenue enfermée, étaient de nature à lui donner le maximum d'apaisement » (55).

La tradition interdisait également aux épouses de suivre leur mari. D'après les renseignements de police de la rue Lecomte à Paris, jusque vers 1930, « il n'y en avait que 20 qui ont amené leur femme kabyle » (56). Les débuts de l'émigration féminine et familiale ne seront perceptibles qu'après la 2^e guerre mondiale.

Au retour, l'émigrant est « repris par le double groupe familial et social dont il n'a jamais cessé de faire partie » (57). Cette remarque n'est cependant pas partagée par tout le monde. De nombreux auteurs ont cru voir dans les changements qui s'opérèrent dans les modes de vie et les pratiques sociales des paysans déracinés, une tendance générale à l'assimilation et à l'émancipation moderniste.

Notre interprétation est à l'inverse et, les constats qui sont faits ici et là sur le prolongement de la durée des absences au pays, sur le port des casquettes (58), sur les boissons alcoolisées, considérés comme un indice d'adaptation aux coutumes et mœurs françaises, ne sauraient à notre avis faire oublier qu'il y a un minimum de contraintes de vie sociale avec lesquelles les émigrés étaient obligés de composer.

Pourtant, si les Algériens en France boivent de l'alcool, ils n'ont pas perdu pour autant leur foi; contrairement à ce que l'on a souvent dit « ils conservent leur répulsion quasi-physique pour la viande du porc, mais boivent volontiers de l'alcool en invoquant « l'état de nécessité » dans lequel ils se trouvent au regard de la religion : perdus dans ce milieu, ils sont relevés d'un certain nombre de devoirs religieux » (59).

Certains auteurs (60) se sont étonnés de ne pas voir les Algériens fréquenter la mosquée de Paris. Il y a sans doute des raisons à cela. M. Pierre Rondot a bien montré dans un article sur les mentalités et la pratique religieuse de la paysannerie algérienne (61), que celle-ci était depuis quatre siècles, et qu'elle reste encore, sous la coupe de l'idéologie maraboutique, forme particulière

(54) LIOREL, *Kabylie du Djurdjura*, cit. par J. MORIZOT dans *L'Algérie kabylisée*, p. 57.

(55) Jean MORIZOT, p. 57.

(56) Renseignements par Louis MASSIGNON. In *REL*, 1930, p. 168.

(57) MURACCIOLE, *op. cit.*, p. 107.

(58) Dans un meeting et une assemblée générale de l'Etoile Nord-Africaine à Paris au 33, rue de la Grange aux Belles, on remarquait que plus des 2/3 des participants algériens portaient la casquette. Ces documents iconographiques nous ont été présentés par un ancien membre du Comité directeur de l'ENA, M. YAHYAOUÏ.

(59) Luc MURACCIOLE, *op. cit.*, p. 108.

(60) J. J. RAGER, entre autres, *op. cit.*

(61) Cf. P. RONDOT, Etude inédite, CHEAM.

d'une religion populaire, qui souvent n'a rien à voir avec l'esprit du *Coran* ou de la *Sunnah*, et entraîne peu ses adeptes à la mosquée (61). D'ailleurs ces survivances sont attestées par la venue de nombreux tolbas (marabouts) qui effectuaient « de fructueuses ziaras » (tournées de quête) parmi les émigrés, contribuant ainsi à revivifier leurs croyances. Ensuite, le fait que la mosquée de Paris était contrôlée par l'Administration française et faisait l'objet d'une surveillance policière, explique aussi la réticence des émigrés à s'y rendre pour faire leurs prières.

M. Flye Sainte Marie remarquait que « si, par commodité, ils ont adopté le costume et la coiffure européens, casquettes et bérêts disparaissent au fond des valises dès qu'ils arrivent en vue d'Alger, et nul même parmi les plus évolués n'oserait se présenter au village natal sans le fez traditionnel » (62).

Jean Morizot fait remarquer de son côté que tout émigré rentrant à Fort National après une absence plus ou moins prolongée, était tenu de reprendre sans délai le burnous qu'il avait abandonné le jour de son départ. Au moins devait-il le jeter sur l'épaule par-dessus ses vêtements européens, pour bien marquer aux yeux de tous qu'en dépit du temps et de l'éloignement, il était demeuré fidèle à l'esprit du pays.

Dans un poème de Malek Ouari, un émigré évoque la nostalgie « dont il est pris en France d'endosser le burnous ». Dans le *Sommeil du Juste*, Mouloud Mammeri, autre écrivain algérien, brosse le portrait du leader politique qui aussitôt rentré chez lui revêt le vieux burnous pour se remettre dans l'atmosphère du pays (63).

Il faut pourtant se garder de surestimer ce phénomène. Effectivement, les émigrants au retour retrouvent leurs anciennes habitudes, les anciennes mentalités et sont repris par la conscience collective du douar; cependant, même « repris par l'ambiance locale, ils n'en restent pas moins des ferments qui contribuent à l'évolution de la mentalité des populations » (64).

R. Montagne, note que « des idées nouvelles sont aussi introduites dans les douars et les villages. Un goût vif de l'indépendance, un désir de progrès social, un attrait plus grand que l'instruction, le désir de hâter l'évolution de la femme demeurée si longtemps opprimée par les hommes de la famille patriarcale, nous apparaissent comme autant d'innovations heureuses » (65).

Il faut souligner qu'avant de jouer un rôle conscient dans l'histoire du Mouvement National Algérien, cette émigration a joué un rôle de résistance à la paupérisation et à la dépossession croissantes de la paysannerie.

Cette résistance se manifesta par les sacrifices qu'elle consentit bien sûr, mais par le mouvement de rachat de terres, qui souvent étaient d'une faible productivité. Mais, au-delà de leur valeur, il n'empêche qu'elles étaient un

(62) FLYE SAINTE-MARIE « L'immigration des travailleurs nord-africain », in *Bulletin du CHEAM*, 1948, 3^e trimestre, p. 25.

(63) Mouloud MAMMERI, *Le Sommeil du Juste*, Paris, le Seuil, 1955.

(64) J. J. RAGER, *op. cit.*, p. 165.

(65) In *Bulletin du CHEAM*, 1953, 2^e trimestre, art. cit., p. 17.

symbole vivant, passé et présent, de l'opiniâtre volonté de ne pas vivre continuellement à genoux, combien même il s'agira d'attaches très fortes à la petite propriété paysanne et que les aspirations des déracinés exilés seront des aspirations petites bourgeoises.

C) PEAU DE CHAGRIN ET ASPIRATIONS

Comme nous l'avons indiqué, les hommes partent à l'extérieur pour gagner les ressources indispensables à la survie des femmes, des enfants, des vieillards demeurés sur place, mais aussi pour racheter les terres mises en gage ou agrandir le petit lopin de terre que l'on tient des aïeux (66).

Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que la petite propriété et la paysannerie parcellaire sont largement dominantes dans les campagnes algériennes. Rappelons seulement que 55 % des propriétés ont moins de 20 hectares dans l'ensemble et que dans cette partie du Constantinois où la densité de population est plus forte qu'à l'Ouest par exemple, selon l'enquête de Nouschi (67), sur 191 297 propriétés, 37 305, soit 19,5 %, ont entre 11 et 20 hectares et 105 920, soit 55,3 %, ont moins de 10 hectares. Durant la période coloniale, les lois et les différents procédés d'expropriation de la paysannerie ont provoqué, comme on le sait, entre autres, la parcellisation des terres par leur francisation et l'affaiblissement conséquent des bases de la paysannerie (68).

Il en résulte que « le paysan parcellaire voit son existence menacée par les aléas climatiques et sa propriété menacée par la pression fiscale. L'usure va trouver ainsi un terrain favorable à son développement et revêtira différentes formes : « rahnias, t'senias, prêts sur hypothèques au profit des Européens » (69).

Cette menace de ruine permanente et de prolétarianisation, accélérée par les mauvais rendements et les mauvaises récoltes, entraîneront souvent la vente de parcelles de terres algériennes à des Européens, avec au fond du cœur du fellah démuné, cet espoir revanchard de pouvoir la reprendre un jour.

C'est dans ce contexte que l'apport de l'argent de l'émigration et les envois permanents et incessants peuvent s'identifier à cette résistance de la paysannerie déjà recensée dans l'histoire depuis la pénétration de l'impérialisme français. En effet, parmi les buts que s'étaient assignés les migrants en

(66) Cf. R. MONTAGNE, *op. cit.*, p. 17.

(67) Cité par Abdellatif BENACHENOU, *Formation du Sous-développement en Algérie*, Alger, Office des Publications Universitaires (OPU), 1976, p. 221.

(68) Cf. pour une étude détaillée de ce processus TALHA (Larbi), « Le dépeuplement des classes moyennes précapitalistes, prélude à l'émigration ouvrière. Surproduit, surpopulation et émigration en Algérie ». In *Les classes moyennes au Maghreb*. Ouvrage collectif du CRESM, CNRS, 1980 : p. 76-143.

(69) BENACHENOU, *op. cit.*, p. 221.

partant, il y a l'extinction des dettes, le rachat des terres et l'acquisition des parts indivises (70).

Des rachats souvent massifs ont été signalés en 1918-1920, comme conséquence de l'émigration pendant la guerre 1914-1918. Un mouvement analogue s'est dessiné depuis 1945 : de 1936 à 1940, la balance des transactions commerciales marquait des achats européens de 34 000 ha, 11 000 ha en excédents sur les achats musulmans. Le mouvement renversé depuis 1941 accuse pour 1941-1943 : 8 000 ha, 1944 : 15 000 ha, 1946 : 20 000 ha, au profit des achats musulmans (71).

Selon J.J. Rager (72), l'afflux de l'argent des émigrés provoque une hausse considérable des terres en Kabylie. C'est également ce que constate Robert Montagne : « le prix des terres que se disputent souvent à leur retour les émigrants continue de s'élever bien que leur productivité tende au contraire à baisser par suite de l'absence des adultes partis au dehors, dans une proportion qui s'élève de 30 à 70 % » (73).

Mais qu'importe ces préoccupations, quand il s'agissait de recouvrir, retrouver, reconquérir la terre, celle de ses parents et de ses ancêtres. Aux yeux des paysans fortement attachés au sol « elle n'avait pas de prix » comme ils le disaient souvent dans la langue du pays ; en d'autres termes, elle restait pour eux quelque chose d'ineffable, de vital.

Qualifier le mouvement de rachats des terres par les Algériens de mouvement de revanche contre la colonisation, n'était pas faux. Les travaux de congrès de la colonisation rurale (74), tenu du 26 au 29 mai 1930 à Alger, montrent dans quelle mesure le recul de la petite colonisation était lié à cet acharnement des émigrés à réinvestir les parcelles vendues ou hypothéquées.

Dans sa communication au congrès, M. Pasquier-Bronde (75) faisait remarquer que la désertion des nouveaux centres de colonisation le devait pour une part à l'attitude des paysans algériens, créant parfois des climats d'insécurité et offrant des prix forts aux petits colons de l'intérieur.

Germaine Tillion (76) atteste aussi la généralisation de ce mouvement puisque de l'autre côté de la Kabylie elle constatait qu'un nombre important de petits colons durent quitter « leurs terres » non seulement par crainte de ce qu'on appela « la société de banditisme » et « la crise d'autorité » qui contribuèrent au recul de la petite propriété coloniale, mais aussi et même souvent par la tentation des prix exceptionnels que les paysans « enrichis en France », ou leurs familles, leur offraient.

(70) L. MURACCIOLE, *op. cit.*, 105.

(71) In *Rapport GAUCHY*, cit. par L. MURACCIOLE, p. 105.

(72) J. J. RAGER, *L'émigration en France des musulmans d'Algérie*, Rapport au Haut Comité consultatif pour la Population et la Famille, 1956, p. 76.

(73) Robert MONTAGNE, in *Bulletin du CHEAM*, n° 22, 1953.

(74) Cf. *Congrès de la Colonisation Rurale*, Alger, 26-29 mai 1930. Alger, Imp. Victor Heintz, 1930, 2 tomes.

(75) Cf. *Congrès de la Colonisation Rurale*. Communication de M. PASQUIER-BRONDE, « Le peuplement et la main-d'œuvre », t. 1, 1930, p. 25.

(76) G. TILLION, *Algérie 1957*, Paris, édit. de Minuit.

Dans de nombreux cas, comme le remarque G. Tillion, « les derniers colons finirent par lâcher leurs terres, tentés par les prix extravagants que les indigènes enrichis en France leur offraient » (77).

C'est Octave Depont qui exprimera, en fait, le mieux les craintes du colonat : « c'est moins sur la propriété à laquelle ils demeurent malgré tout attachés, que sur la possibilité de voir partir le Roumi, que des clans envisageraient l'affaire, où chauffés à blanc, ils pourraient entrevoir les moyens de s'emparer, pour commencer, des propriétés de ces grands colons » (78).

Les transactions n'allaient point se limiter là. Le rapport adressé par J.J. Rager au Haut Comité pour la Population et la Famille en 1950, confirme à son tour que les émigrants, après avoir payé leurs dettes et libéré les biens qui font l'objet d'une antichrèse, emploient le plus souvent leurs fonds à l'achat de terres et de bétail, parfois ils arrivent à fonder un petit commerce (79).

Un certain nombre d'observateurs n'ont su voir dans l'ensemble de ces mouvements et de ces transactions que des indicateurs d'une tendance de l'aspiration générale à un « relatif enrichissement » et au « bien-être ». Ces aspirations, en fait, étaient fondées essentiellement sur le désir de possession d'un morceau de terre, d'un peu de bétail ou d'une boutique. Elles traduisaient bien une volonté d'échapper à l'univers de misère qui les avait propulsés dans l'émigration, mais en même temps une volonté de retour à l'univers social perdu. La fraction de la paysannerie algérienne déracinée en France ne faisait ainsi que continuer la résistance à la colonisation par d'autres moyens (80). La force du sentiment et des attaches nouées autour de la terre déplaçait finalement la question de l'émancipation nationale, qui devait finir par se poser d'abord au cœur même de la métropole.

EN GUISE DE CONCLUSION

Telles furent donc quelques-unes des caractéristiques qui marquèrent la vie des migrants algériens. Déjà confinés à la périphérie du monde du travail industriel et parias de la division du travail, leur marginalisation excessive, l'absence de structures d'accueil adéquates ainsi que la vivacité des liens de solidarité et la survivance du mode d'organisation collectif, vont concourir au développement et à la formation de regroupements communautaires dans leur vie sociale.

(77) G. TILLION, « Le partage annuel des terres chez les transhumants du Sud de l'Aurès » in *Bulletin du CHEAM*, juillet 1939.

(78) O. DEPONT, *L'Algérie du Centenaire*, p. 156.

(79) Cf. J. J. RAGER, Rapport cit., p. 86.

(80) Cf. sur cette question TALHA (Larbi) : « Contribution à l'étude de l'émigration algérienne en France », *Revue Les Temps Modernes*, n° 375 bis, octobre 1977.

Ce terrain allait se révéler rapidement fertile pour l'émergence d'un sentiment national et le renforcement d'une idéologie nationaliste. La force du sentiment nationaliste et de l'idéologie communautaire finiront par acquérir une force telle que malgré plusieurs tentatives de politisation inspirées par la III^e Internationale et menées par les syndicats et les partis de gauche français (GGTU, PCF), celles-ci se montreront incapables d'entraîner les travailleurs algériens sur le terrain de l'internationalisme prolétarien.

Ce type de réponse secrétée par la communauté algérienne en France, tant sur le plan social qu'au niveau idéologico-politique, va se prolonger par un plus grand engouement et une plus forte adhésion au nationalisme. La guerre et la lutte de libération nationale vont lui fournir de nouveau l'occasion de prouver au sein de la fédération de France du FLN les fortes attaches qui continuent à la lier à son pays et au destin de son peuple.

Kamal BOUGUessa

* Institut des Sciences Sociales d'Alger.